

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

Présents :		Absents :	
Catherine Boire	Parent	Julie Couture	Enseignante
Isabelle Boisvert	Parent		
Benoît Champagne	Parent (présence par vidéo)		
Annie-Claude Dépelteau	Parent		
Louise Lapière	Parent		
Maryse Lecavalier	Parent		
Benoît Martineau	Parent		
Sarah Rodrigue	Parent		
Ode Champigny	Enseignante		
Amélie Jacques	Enseignante		
Caroline Leclerc	Enseignante		
Francine Maillet	Enseignante		
Vicky Perron	Enseignant		
Patrick Martineau	Communauté		
Bruno Grandmaison	Soutien		
Roxanne Boutin	Professionnel		
Hélène Deslandes	Directrice		
Marie-Josée Grimard	Secrétaire		
Serge Dion	Invité – CSS des Sommets		

1. Ouverture de la réunion

Madame Catherine Boire ouvre la séance extraordinaire à 18 h 33. Elle accueille les gens du public et leur explique qu'ils ne peuvent pas participer aux échanges pendant la rencontre, mais qu'une période de questions leur est réservée au point 4 (Questions du public).

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Catherine Boire nous présente l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Caroline Leclerc, appuyé par madame Sarah Rodrigue, QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

3. Confection des horaires 2023-2024

a. Rappel de l'historique des changements apportés à la grille-matières et à l'offre de concentrations et options pour 2023-2024

Madame Catherine Boire rappelle l'historique des concentrations à la Ruche. Auparavant, les concentrations étaient réservées aux élèves qui étaient en réussite dans toutes leurs matières du deuxième cycle. Dans l'année scolaire 2022-2023, les concentrations ont été appliquées pour le 3e secondaire. Au courant de l'année dernière, une grille-matière qui arrimait les grilles du deuxième cycle a été proposée afin de permettre d'offrir les concentrations pour l'ensemble des élèves (incluant les élèves multiniveaux). L'objectif du changement était l'égalité des chances et la mixité des groupes. Elle précise qu'une analyse de faisabilité avait été effectuée par une firme externe de techniciens en organisation scolaire. L'analyse, qui avait été demandée par la direction de l'école, a tiré la conclusion que la nouvelle proposition de grille-matières, avec concentrations ou options pour tous, était recevable. Monsieur Serge Dion, directeur général adjoint du Centre de services scolaire des Sommets, explique que les horaires n'ont toutefois finalement pas été faits par cette firme puisqu'elle n'avait pas les ressources humaines nécessaires pour accepter le mandat. Madame Caroline Leclerc explique au public que la grille-matière implique aussi les « cartons d'inscriptions » pour le choix de cours. Le centre de services scolaire et la direction de l'école ont été informés en février 2023 de problématiques avec le module de choix de cours sur Mozaïk. Madame Caroline Leclerc explique à l'aide d'exemples concrets.

b. Portrait de la situation actuelle et plan de la direction (voir la présentation PowerPoint)

Madame Hélène Deslandes se présente et précise qu'elle est avec nous depuis le 7 juillet et qu'elle a ainsi seulement fait partie de la mise en application du projet. Elle nous présente les données recueillies à la suite d'une première analyse par niveau.

Les élèves du premier cycle qui ont eu des changements de cours ont eu des suivis par des membres du personnel enseignant. Madame Caroline Leclerc demande le pourquoi de ces changements après 8 jours d'école, car certains enseignants croyaient qu'ils étaient dus aux problématiques organisationnelles du 2e cycle. Madame Deslandes mentionne que c'était pour « équilibrer » les groupes. Madame Caroline Leclerc précise que les élèves ne se sont pas encore fait assigner leur tuteur.

Madame Deslandes explique que la problématique des horaires commence avec les élèves en promotion matière, soit ceux qui ont des cours sur plus d'un niveau. Elle nous informe que la

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

priorité a été mise sur le règlement des problèmes de diplomation des élèves qui avaient des trous ou doublons dans leur horaire, plutôt que sur les choix de concentration pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Elle ajoute que les analyses de dossiers se poursuivent et que les élèves touchés par les problématiques restantes seront rencontrés afin de les informer de la suite du processus. La priorité est de s'assurer que ces élèves puissent obtenir tous les crédits requis pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires. Des ressources enseignantes supplémentaires seront ajoutées pour soutenir ces élèves. Madame Caroline Leclerc demande qui paiera la facture pour cet ajout de ressources. Monsieur Serge Dion répond que cela sera totalement à la charge du Centre de services scolaire des Sommets. Madame Hélène Deslandes nous présente madame Roxanne Boutin, conseillère d'orientation, qui participe à l'analyse des dossiers des élèves avec des problématiques d'horaire. Elles prennent le temps d'apporter plus de précisions et mentionnent que l'analyse se poursuit.

c. Représentants des membres du personnel

Les enseignants mentionnent les impacts de l'envoi de la lettre de confirmation de classement, incluant l'annonce de la concentration, avant même la création des horaires, qui a créé de fausses attentes. Certains élèves avaient effectivement reçu la confirmation de leur concentration en fin d'année scolaire 2022-2023, mais n'ont finalement pas eu la concentration annoncée lors de la réception de leur horaire à la rentrée, pour des raisons organisationnelles.

Quelques questions techniques sont posées à monsieur Serge Dion sur l'organisation scolaire et la fabrication des horaires. Il précise qu'il a à cœur la réussite des élèves lui aussi et qu'il prend en note tous les commentaires. Il mentionne que nous ne pouvons pas imputer de responsabilité à la firme qui a donné un avis sur la faisabilité. L'analyse a été effectuée à la demande de l'école et le centre administratif n'a pas eu de lien avec la firme. Les résultats ont été transmis uniquement à la direction de l'école.

d. Représentants des parents

Plusieurs parents jugent intéressant et pertinent que des concentrations soient offertes pour tous. Ils nomment leurs inquiétudes face à la situation actuelle, mentionnent comment elle est vécue par leur(s) enfant(s) et transmettent de nombreux commentaires exprimés par d'autres parents. En rafale, voici les commentaires formulés par les parents membres du CÉ :

- On s'interroge sur le fait qu'une cinquantaine d'élèves de secondaire 1 aient été changés de groupe-classe, sans préavis, deux semaines après la rentrée. Les élèves de secondaire 1, ayant

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

déjà eu à vivre une rentrée mouvementée avec le 2e cycle, ont, encore une fois, été soumis à un stress supplémentaire non nécessaire et leurs besoins n'ont pas été pris en compte pour faciliter leur intégration au secondaire. Il est nécessaire de se pencher sur les impacts de ces changements soudains et de s'assurer que cela ne se reproduise plus.

- On juge inacceptable que l'école ne soit pas en mesure de faire des horaires avec le nombre de crédits nécessaires à la diplomation, soit un horaire où toutes les périodes sont enseignées par des professeurs au sein d'un groupe classe, comme il se doit pour garantir la qualité de l'enseignement au secondaire.
- Il est également inacceptable de ne pas être en mesure de donner un des trois premiers choix de concentrations aux élèves, surtout lorsqu'on fait la promotion de l'école en fonction de ces concentrations. Des parents rappellent que lors de discussions du conseil en 2022-2023, il avait d'ailleurs été souligné que le mandat de l'école devrait idéalement toujours être de trouver une solution pour offrir le premier choix de l'élève.
- Il est décevant que les seuls cours à option proposés pour des élèves de secondaire 5 qui ne sont pas en chimie-physique soient des cours de type développement personnel. Ceux qui n'ont pas le profil scientifique ont le droit d'avoir accès à des cours de culture générale plus enrichissants (par exemple: histoire, journalisme, etc.).
- Absence ou lacunes sur le plan des communications: les parents n'ont pas été informés rapidement de la situation, pas de procédure claire envoyée aux parents pour une demande de révision, la lettre envoyée en septembre était technique et manquait de vulgarisation, pas de communication spécifique aux parents pour les élèves qui ont des trous ou des doublons, changements aux horaires des élèves sans communications aux parents, etc.
- Il est mentionné que le module de choix de cours sur le portail Mozaïk Parents n'est pas convivial, et qu'un guide expliquant les différents choix serait aidant.

Les parents du conseil se questionnent sur la possibilité de retracer la source de la problématique et aimeraient que ce soit un point récurrent dans les rencontres du conseil d'établissement. Madame Hélène Deslandes confirme que ce point sera à l'ordre du jour de chaque réunion. Monsieur Serge Dion croit qu'il est possible de retracer la source du problème. L'équipe de techniciens en organisation scolaire du centre de services scolaire fera une analyse des problématiques et le conseil sera informé des résultats.

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

Les parents souhaiteraient que les élèves soient sondés afin de recueillir leurs commentaires. Ils souhaiteraient également la création d'un "comité bien-être" pour aider les élèves qui vivent des situations difficiles en lien au choix de cours.

e. Prochaines étapes

Ce point fut abordé avant les points c et d. Monsieur Serge Dion précise que l'analyse de la situation pour le 4e et 5e secondaire sera effectuée par l'équipe du centre administratif. Il y aura également une analyse complète de la situation. Plusieurs personnes mentionnent que le choix de cours en ligne n'était pas facile à comprendre et à utiliser. Monsieur Serge Dion précise que Mozaïk a malheureusement des fonctionnalités restreintes. Il mentionne que nous ne pouvons pas commencer la fabrication des horaires avant le mois d'août, puisque le classement des élèves ne peut pas se faire avant l'obtention des résultats finaux, qui incluent les cours d'été. Madame Caroline Leclerc lui explique que plusieurs centres de services commencent leur organisation scolaire dès le mois de mars. D'ailleurs, La Ruche débutait autrefois ses travaux bien avant le mois d'août. Le nombre d'élèves qui font des cours d'été n'est pas si élevé quand on compare aux 1835 inscriptions. De plus, lorsque l'on apporte des modifications à notre grille-matières, on pourrait même faire des simulations dès le mois de janvier. Madame Leclerc en profite aussi pour faire la demande à Monsieur Dion d'aider les directions d'école en ouvrant immédiatement le bon nombre de groupes selon les besoins dans nos écoles. Elle donne des exemples concrets. Cela aiderait à ne pas complexifier l'organisation scolaire à la rentrée scolaire, après la Grande Criée (l'affectation des enseignants).

À la demande de membres du conseil, un sous-comité, incluant des parents, sera créé pour sonder les élèves sur leur bien-être.

Il est proposé par madame Isabelle Boisvert, appuyé par madame Catherine Boire, QU'UN sous-comité soit créé pour sonder les élèves.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Question du public

Une cinquantaine de parents étaient présents. Ils nous font part de leurs commentaires face à la situation et de ses répercussions sur leur(s) enfant(s). Voici leurs commentaires et questions, en rafale:

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

- Ils nous mentionnent leurs inquiétudes face à la perte de motivation que certains élèves pourraient avoir.
- Certains élèves se sentent « trahis » par rapport aux promesses faites qu'ils auraient leur choix de concentration.
- Est-ce possible que les TOS reviennent à l'école pour fabriquer les horaires?
- Est-ce possible de commencer le processus des horaires plus tôt pour éviter une telle situation?
- Il est décevant que l'anglais avancé ou enrichi ne soit pas offert pour tous les groupes (et encore plus difficile à comprendre pour les élèves de foyers bilingues ou anglophones qui se retrouvent en anglais régulier).
- Risque de décrochage scolaire des élèves plus fragiles. Plusieurs sont déçus et découragés de la situation.
- Certaines concentrations sont plus dispendieuses. Est-ce que les parents devront payer les frais supplémentaires d'une concentration non désirée?
- Est-il possible de diminuer le nombre de périodes pour les concentrations à 6 au lieu de 8 au 9 par cycle?
- Difficile de garder les élèves avec des trous à l'horaire à la cafétéria. Est-ce qu'il y a une gestion serrée des absences? Madame Hélène Deslandes répond qu'il y a une prise de présence pour les élèves à la cafétéria, mais qu'il est effectivement actuellement difficile de savoir où se trouvent tous les élèves.
- Certains parents craignent que nous nous retrouvions à refuser les demandes de réinscription de nos élèves hors bassin ou encore les fratries qui ne sont pas dans le bassin de l'école.
- La complexité du processus de choix de cours en ligne est mentionnée. Plusieurs parents ont trouvé difficile de remplir le formulaire en ligne.

Il est proposé par madame Caroline Leclerc appuyé par madame Isabelle Boisvert
QUE le temps alloué pour la période de questions soit prolongé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- Certains parents précisent qu'il est difficile d'épauler leur(s) enfant(s), en n'étant pas au fait des motifs reliés aux changements effectués.
- Ils posent des questions sur le fonctionnement des élèves qui sont installés à la cafétéria.
- Plusieurs demandent à être informés des problématiques et informés de la suite pour les solutions.
- Certains suggèrent de prévoir une rencontre d'informations pour les parents concernés.
- Dans les envois courriel, l'école devrait utiliser un langage plus simple pour que tous les parents soient en mesure de bien comprendre.

Procès-verbal

de la première réunion extraordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire de la Ruche, tenue à Magog, le 7 septembre 2023

- Certains mentionnent qu'ils n'avaient pas été mis au courant de la "feuille bleue" qui permettait aux élèves de faire des demandes de changement.
- Un parent demande à Monsieur Serge Dion si le Ministère est au courant de nos problèmes organisationnels qui sont assez majeurs. Monsieur Dion répond que le Ministère n'a pas encore été avisé.

Monsieur Serge Dion précise que l'analyse de la situation sera plus complète et plus poussée lorsqu'ils auront recueilli toutes les informations auprès de l'équipe de techniciens en organisation scolaire.

Madame Deslandes explique que des enseignants accompagneront les élèves qui ont des projets particuliers à leur horaire afin de s'assurer qu'ils obtiennent les crédits nécessaires à leur diplomation. Elle demande aux parents de communiquer avec les directions répondantes de leur enfant lorsqu'il y a une demande particulière de changement de cours. Elle précise que celles-ci feront les suivis nécessaires.

5. Levée de la réunion

Il est proposé par madame Sarah Rodrigue, appuyé par madame Annie-Claude Dépelteau, QUE la réunion soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signature de la présidente

Signature de la directrice